communauté de communes du

rianconnais

Les Cordeliers

1, rue Aspirant Jan 05105 BRIANÇON cedex

Tél. 04 92 21 35 97

Fax 04 92 20 38 90

accueil@ccbrianconnais.fr

www.ccbrianconnais.fr

ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

<u>DELIBERATION</u> N°2013-039 du 19 mars 2013

OBJET : SCOT du Briançonnais — Création d'une commission spéciale

Rapporteur : Gérard FROMM

Le 19 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mars 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents: 29 (de la délibération n°2013-023 à 2013-027)

28 (de la délibération n°2013-028 à 2013-030) 26 (de la délibération n°2013-031 à 2013-032) 28 (de la délibération n°2013-033 à 2013-039)

26 (pour la délibération n°2013-040)

28 (de la délibération n°2013-041 à 2013-048)

Nombre de pouvoirs : 7 (jusqu'à la délibération n°2013-034)

8 (de la délibération n°2013-035 à 2013-045)

7 (pour la délibération n°2013-046)

8 (de la délibération 2013-047 à 2013-048)

Nombre de votants :

RECULE

2 2 MARS 2013

SOUS-PREFECTURE

DE BRIANCON

34 (pour la délibération n°2013-023)

36 (de la délibération n°2013-024 à n°2013-027)

35 (de la délibération n°2013-028 à n°2013-030)

33 (de la délibération n°2013-031 à n°2013-032)

35 (pour les délibérations n°2013-033 et 2013-034)

36 (de la délibération n°2013-035 à 2013-039)

34 (pour la délibération n°2013-040)

36 (de la délibération n°2013-041 à 2013-045)

34 (pour la délibération n°2013-046)

36 (de la délibération n°2013-047 à 2013-048)

M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: M. Gérard FROMM (s'absente de la délibération n°2013-028 à la n°2013-032 et pour la n°2013-046), Mme Marie MARCHELLO (s'absente pour les délibérations n°2013-031 à 2013-033), Mme Francine DAERDEN, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL (s'absente pour les délibérations n°2013-031 et 2013-032), Mme Marie Hélène PONSART (s'absente pour la délibération n°2013-034), M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Philippe SEZANNE (absent de la délibération n°2013-035 à 2013-045 et de 2013-047 à 2013-048), Mme Mireille FABRE, M. Bruno DAVANTURE, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Pierre BOUVIER (représentant M. Guy HERMITTE), M. Roger GUGLIELMETTI (représentant M. Marc FORNESI), M. Edmond CADET (s'absente pour la délibération n°2013-033), M. Jacques DEYME, M. Henry-Pierre ROUX, M. Pierre LEROY (s'absente pour la délibération n°2013-040), Mme Estelle ARNAUD (s'absente pour la délibération n°2013-040), M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE (représentant M. Philippe MICHELON), M. Sébastien FINE.

Avaient donné pouvoir :

M. Philippe MICHELON à Mme Laurence FINE

Mme Claudine FINE à M. Alain FARDELLA

M. Guy HERMITTE à M. Pierre BOUVIER

M. Marc FORNESI à M. Roger GUGLIELMETTI

M. Patrick REY à M. Henri RAOUX

M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE

M. Phillippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENAIRE (à partir de la délibération n°2013-035 à la n°2013-045 et de la délibération n°2013-047 à n°2013-048)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'élaboration, approbation et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013029-0008 du 29 janvier 2013 portant dissolution du Syndicat mixte du Scot du Briançonnais, suite à l'intégration de la commune de Puy Saint-Pierre au 1^{er} janvier 2013

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013050-0001 du 19 février 2013 définissant le périmètre du Scot,

Vu l'article 2-2 du règlement intérieur du conseil communautaire relatif à la création de commissions spéciales visant à instruire un dossier spécifique,

Considérant la volonté et la nécessité d'élaborer le Scot du Briançonnais dans les meilleurs délais et de se doter pour cela d'une gouvernance efficace pour la conduite de la procédure,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 6 mars 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 18 février 2013

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Crée une commission spéciale du SCOT en application de l'article 2-2 du règlement intérieur de l'assemblée, chargée d'instruire l'avancement de la procédure de mise en œuvre du SCOT pendant toute la durée de cette procédure ;
- Approuve comme suit la composition de cette commission spéciale :
 - Gérard Fromm
 - Pierre Leroy
 - Georges Pouchot Rouge Blanc
 - Thierry Ducurtil
 - Pierre Bouvier
 - Guy Hermitte

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme Le Président

Alain FARDELLA.

Date dépôt S.P.: 2 2 MARS 2013

Date affichage: 2 7 MARS 2013